

## SEANCE PLENIERE DU CESECC

MERCREDI 29 MARS 2023

MOTION 2023-07<sup>1</sup>

### OBJET : RETRAIT DE LA LOI PORTANT REFORME DES RETRAITES

**CONSIDERANT** la réforme des retraites engagée par le Gouvernement via le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, présentée comme nécessaire voire indispensable pour la sauvegarde du système par répartition dans les années à venir ;

**CONSIDERANT** la manière dont la réforme des retraites a été élaborée, en l'absence de tout dialogue social, mené en amont ;

**CONSIDERANT** le véhicule législatif choisi pour porter cette réforme, afin de contraindre le processus parlementaire réduisant ainsi à un temps très restreint les débats ;

**CONSIDERANT** la non prise en considération de l'intersyndicale spécifiquement formée, ainsi que les très nombreuses manifestations dont le déroulé, de grande ampleur traduisant la forte mobilisation populaire qui rejette, à plus de 70% de la population et de 90 % des actifs, cette réforme vécue comme injuste ;

**CONSIDERANT** le recours du Gouvernement à l'article 49.3 de la Constitution de la République française, qui engage ainsi sa responsabilité, plutôt que de laisser procéder au vote des parlementaires ; recours fracturant encore davantage le processus démocratique ;

**CONSIDERANT** le rejet des motions de censure dont la transpartisane déposée, par le groupe LIOT devant l'Assemblée nationale pour un défaut de 9 voix le 20 mars dernier ;

**CONSIDERANT** les saisines du Conseil constitutionnel du 21 mars 2023 en application de l'article 61 alinéa 2 de la Constitution ;

**CONSIDERANT** la motion du CESEC de Corse n° 2023-02 déposée par l'intersyndicale CFDT-CGT-CFE-CGC-FO-FSU-STC-UNSA adoptée à l'unanimité, concluant que le CESEC de Corse en sa qualité de représentant de la société civile insulaire organisée, faisait action de relai actif des revendications portées par l'intersyndicale ;

**CONSIDERANT** la prise de parole du Président de la République en date du mercredi 22 mars comme une fin de non-recevoir en la matière ;

## **LE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE :**

**DENONCE** le « passage en force », de cette réforme, la méthode employée par le Gouvernement qui ajoute à la crise sociale, une crise institutionnelle et politique mettant en péril les fondements du fonctionnement de la démocratie ;

**REPROUVE** la délégitimation des mobilisations populaires opposées à la légitimité électorale par le gouvernement alors que dans l'histoire, les avancées à tous les niveaux, ont été obtenues par l'interaction de ces deux formes d'expression nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie ;

**S'INQUIETE** ainsi du grave défaut de prise en compte des inquiétudes de la société éprouvée par les crises successives, d'ignorance de la colère de la population confrontée, dans le contexte inflationniste, à l'augmentation des inégalités et de la précarité ;

**S'ALARME** de l'absence d'analyse et d'anticipation concernant les mutations profondes à l'œuvre dans la société, questionnant en particulier le rapport au travail et à l'emploi, matrice fondamentale d'une société en bouleversement, qui sont un préalable à toute mise en œuvre de réformes qui engagent le quotidien et l'avenir du peuple ;

**REAFFIRME sa volonté que soit recherchées toutes les voies possibles pour conduire à l'apaisement en privilégiant le dialogue et la concertation comme valeurs cardinales de la démocratie ;** que soit renforcée l'écoute des corps intermédiaires et des forces vives, que soient instaurées des modalités de consultation citoyenne effectives, afin de permettre la participation de tous à l'élaboration des politiques publiques ;

**EXIGE le retrait de la loi portant réforme des retraites**